

# En fumée

Par Sophie Dejardin. Photo DR.



Docteur  
Dominique  
Chaumont,  
conseillère  
gynécologue  
à l'ONE.

**air** de familles  
Une coproduction  
ONE / RTBF

#### Retrouvez-nous

★ à la télé : tous les jours  
à la RTBF sur la **Une** et la  
**Deux**, tous les jours à 12h12  
et 17h12 sur **Télé Bruxelles**

★ sur **VivaCité** en direct  
le 09 février 2010 de 11 h 20  
à 12 h 40, dans l'émission  
« Appelez, on est là » de  
**Serge Van Haelewyn**.

★ sur [www.one.be](http://www.one.be) toutes  
les infos pratiques, les  
spécialistes et les horaires  
complets des émissions.

**Fumer tue. Sois, mais aussi les autres. C'est un fait avéré particulièrement pendant la grossesse et, même si le répéter doit en culpabiliser quelques-unes, ce n'est pas un mal si cela permet de sauver une vie !**

**Quels sont les risques encourus par l'enfant d'une mère fumeuse durant la grossesse ?**

Tous les accidents de grossesse sont multipliés par la cigarette ! La pathologie qui augmente le plus est la prématurité. Fumer peut aussi endommager les vaisseaux placentaires, ce qui donne des enfants de plus petit poids, plus faibles, moins résistants. Sans oublier le décollement brutal du placenta où souvent le bébé meurt avant d'être né. Il y a aussi cette idée, soulevée par des chercheurs de l'Université de Lille, selon laquelle un enfant ayant déjà « tâté de la cigarette » in utero aurait plus de prédispositions à devenir fumeur. Ce n'est pas scientifiquement prouvé, mais cela donne à réfléchir.

**Et par la suite ?**

Ce sur quoi j'insiste le plus, tant auprès des mères que de leur compagnon, c'est le tabagisme passif. D'abord, c'est un facteur favorisant la mort subite du nourrisson. Ensuite, les gens ne réalisent pas qu'un enfant qui vit dans un environnement « fumeur » arrive à l'âge adulte avec déjà vingt ans de tabagisme derrière lui, avec des poumons dans le même état que s'il avait déjà fumé pendant son enfance. Ne pas fumer pendant la grossesse c'est

important, mais s'abstenir quand on se trouve en présence de l'enfant est tout aussi primordial. Et se dire qu'on ne fume pas dans sa chambre est insuffisant. Si vous fumez, c'est votre droit tant que cela ne touche que vous : allez fumer dehors.

**Mais s'arrêter n'est pas facile !**

En effet ! Je pense que tout fumeur qui désire arrêter devrait se faire aider. La grossesse est l'occasion de le faire à un prix réduit, voire gratuitement, avec un tabacologue professionnel de la santé (médecin, sage-femme, infirmière, diététicien, psychologue...) ayant suivi une formation spécifique dans l'aide à l'arrêt du tabac. Les tabacologues exercent en équipe pluridisciplinaire dans les centres d'aide aux fumeurs. Il y a une dizaine de ces centres en Communauté française, souvent en milieu hospitalier, mais pas nécessairement. On y reçoit sur rendez-vous : pour en trouver un, consultez le site [www.fares.be](http://www.fares.be)

**Qu'en est-il des patches, des gommes à la nicotine... Sont-ils recommandés durant la grossesse ?**

Recommandé n'est pas le mot, mais mieux vaut utiliser ces substituts contenant de la nicotine que continuer à fumer. Toute personne (future mère plus spécialement) qui essaie d'arrêter de fumer en utilisant des patches devrait le faire avec un suivi médical... Pas d'automédication dans ce domaine. La nicotine est un poison. ★